

Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 18 et dimanche 19 novembre 2023 | Asnières-sur-Seine (92)

Compte rendu

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
BONVALOT Isabelle	×	
CAHEN Alexis	×	
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)	×	
FANCELLI Sophie	×	
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	×	
GATINE Marc	×	<i>Bachar Kouatly jusqu'à 15h18</i>
GAUTIER Joël	×	
HOUARI Larbi		<i>Joël Gautier</i>
KOUATLY Bachar	×	
LAUFERON Patrick	×	
LEBLIC Pierre	×	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)	×	
LE ROL Éric (<i>trésorier</i>)	×	
MACARD Olivier	×	
MINAUD Émily	×	
MULLON Jean-Baptiste (<i>vice-président</i>)	×	
NOUHAUD Laurent	×	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)		<i>Laurent Nouhaud</i>
PENALVER Marion	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
STEINFELD Jean-Alain	×	
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	×	

Joëlle Mourgues et Jordi Lopez, salariés du siège fédéral, et Richard Ozwald, CTN, assistent à la séance.

Première journée, samedi 18 novembre 2023

Éloi Relange rend un hommage à son ami, le Maître International Thierry Manouck, décédé la semaine précédente. Le comité directeur respecte une minute de silence en mémoire de ce dernier.

Le président salue chaleureusement le titre de champion du monde Junior de Marc'Andria Maurizzi, obtenu au Mexique. Il rappelle que c'est le troisième titre de champion du monde junior obtenu par un français, après Joël Lautier et Maxime Vachier-Lagrave et juge en conséquence qu'il s'agit d'une performance significative et historique, la marque des grands.

Il se réjouit de la bonne dynamique de nos jeunes, en rappelant les médailles européennes de Juliette Cornileau, Marc Llari, Baptiste Lissilour et Luca Protopopescu.

La saison dernière, notre fédération a dépassé les 68 000 licenciés ce qui était déjà historique. Le président informe que la FFE est cette année sur une tendance à +15 % sur les 2 premiers mois de l'année ce qui, si cette tendance se maintenait, pourrait amener en fin de saison la Fédération à 80 000 licenciés. Cette dynamique exceptionnelle se confirme avec le chiffre de la participation en opens sur le sol français. Grâce aux clubs, la FFE connaît une hausse de +18 % de tournois et de participation.

Éloi Relange mentionne un autre indicateur de la croissance de la discipline : la hausse significative des financements publics (ANS, Région Île-de-France) et la forte implication des partenaires privés : Crédit Mutuel, Immortal Game, Klesia, L'Échiquier de la Réussite...

Il rappelle enfin le précieux partenariat technique avec Microsoft Azure, d'une valeur de 150 000 €, est reconduit pour permettre un entraînement pointu de nos équipes de France, avec l'accès au cloud Azure.

Didier Fretel demande s'il y a des souhaits d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour. Il prévient que certains points pourront être déplacés du fait d'interventions de personnes extérieures. En l'absence de demandes d'ajouts, la séance se poursuit.

INSTITUTIONNEL

1. Modification de la composition du Comité Directeur

Didier Fretel informe le comité directeur de la démission de Madame Jocelyne Wolfangel, par courrier adressé au siège le 27 juillet 2023. En application des articles 6.1 et 6.5 des statuts, Jocelyne Wolfangel a dû être remplacée par une femme issue de la liste de Bachar Kouatly. Dans l'ordre de la liste déposée par Bachar Kouatly lors des élections de 2021, ont été contactées Chantal Hennequin, Nathalie Franc, Véronique Revoy, Daphné Patte et Virginie Ludwiczak. Toutes ont chacune décliné l'invitation à rejoindre le comité directeur. Madame Sophie Fancelli a quant à elle accepté. Didier Fretel la remercie et lui souhaite la bienvenue.

2. Approbation du compte rendu du CD des 10 et 11 juin 2023

En l'absence de questions, le compte rendu du CD de juin 2023 est soumis au vote. Bachar Kouatly explique son vote négatif en manifestant son désaccord sur la transcription de ces propos. Sophie Fancelli indique s'abstenir, n'étant pas élue encore lors de cette séance.

VOTE N°1

Il est proposé d'adopter le compte rendu du Comité Directeur des 10 et 11 juin 2023.

Pour :	21	
Contre :	1	<i>Bachar Kouatly</i>
Abstention :	2	<i>Sophie Fancelli, Marc Gatine</i>

3. Dates des Assemblées Générales – saison 2024/2025

Conformément au travail présenté par la Commission Technique Fédérale, il est proposé d'organiser l'Assemblée Générale Élective le 16 novembre 2024, ce qui permettra au comité directeur nouvellement élu de se réunir pour la première fois avant la fin de l'année 2024.

VOTE N°2

Il est proposé de valider les dates suivantes pour l'organisation de 2 Assemblées générales :

- Assemblée générale électorale le samedi 16 novembre 2024 ;
- Assemblée générale le samedi 26 avril 2025.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

4. Dates des Comités Directeurs – saison 2024/2025

Didier Fretel propose de fixer la date de réunion du premier comité directeur de la prochaine saison les 14 et 15 décembre 2024, soit presque un mois après les élections, laissant le temps à la nouvelle équipe de le préparer. Les autres séances sont proposées aux 8 et 9 mars 2025, ainsi qu'aux 14 et 15 juin 2025.

Didier Fretel rappelle que si les nouveaux statuts sont adoptés, il pourrait être envisageable, en fonction des besoins, de programmer une ou plusieurs séances supplémentaires courtes en visioconférence, pour des sujets ne pouvant pas attendre les séances en présentiel.

VOTE N°3

Il est proposé de valider la réunion du comité directeur pour la saison 2024/2025 aux dates suivantes :

- 14 et 15 décembre 2024 ;
- 8 et 9 mars 2025 ;
- 14 et 15 juin 2025.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

FINANCES

1. Point d'étape sur l'exercice financier en cours

Éric Le Rol fait le point sur l'état des licences, en rappelant que ces dernières représentent environ 50 % du budget fédéral. Nous enregistrons déjà 130 licences A adultes supplémentaires à ce jour par rapport à la fin décembre 2022. Il y a par contre 3400 licences B jeunes en moins, sachant que les championnats scolaires sont à venir. Il manque pour l'instant 5 000 € par rapport à la fin 2022 mais nous devrions être au-dessus au 31 décembre prochain.

Le Président évoque l'annulation du déplacement de la délégation jeunes en Égypte. La FFE a engagé 40 000 € pour ce déplacement (hôtel, logistique, avance des frais de voyage, etc). La FFE est en discussion avec la FIDE pour faire pression sur l'Égypte : étant donné qu'il s'agit d'une « petite fédération » peu structurée, Éloi Relange craint qu'il soit difficile de récupérer cette avance.

Il ajoute un second « risque » financier avec les potentielles primes en cas de victoire ou podium de l'équipe de France féminine au championnat d'Europe des nations (30k€ maximum) et les possibles primes de l'équipe mixte, toujours en lice pour une médaille de bronze dans le même événement, souhaitant toutefois rappeler que ce « risque » serait en réalité une excellente nouvelle sportive pour nos équipes de France.

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

1. Primes pour les joueuses des équipes de France et prix pour les championnats de France

Le Président Éloi Relange propose d'acter la stricte égalité des rétributions entre l'équipe mixte (composée d'hommes) et l'équipe féminine. Il juge qu'il s'agit d'un acte important pour la valorisation du fort investissement de nos meilleures joueuses dans les compétitions internationales, un acte d'égalité légitime, et un message fort pour les jeunes joueuses qui se projettent dans une carrière de haut niveau.

Jean-Baptiste Mullon précise que depuis 2 ans, le bureau fédéral avait déjà acté l'égalité des primes obtenues en cas de médailles ; il soutient par ailleurs la mesure proposée par Éloi Relange, soulignant que les deux équipes contribuent à faire briller la France de la même manière, dans le champ institutionnel et dans le champ médiatique.

Jean-Baptiste Mullon évoque les modalités financières du parcours des Bleues au Championnat du Monde. En plus de la rétribution de départ (750 € par joueuse), chaque joueuse a reçu une prime de 500 € pour la médaille de bronze obtenue, et une invitation (rétribuée) pour représentation lors des prochains Championnats de France des Jeunes à Agen.

Lors des Olympiades, chaque membre de l'équipe mixte était rétribué 5 000 €, chaque membre de l'équipe féminine 2 500 €. Lors du Championnat d'Europe des Nations, chaque membre de l'équipe mixte était rétribué 4 500 €, chaque membre de l'équipe féminine 2 250 €.

Il est donc proposé de hausser les montants de l'équipe féminine à hauteur de ceux de l'équipe mixte.

Bachar Kouatly demande s'il est envisageable d'équilibrer les primes, mais en baissant le montant des primes reçus par l'équipe mixte.

Éloi Relange lui répond que le message ne serait pas bon et probablement mal vécu. Il précise par ailleurs que les montants de l'équipe mixte lui semblent adéquats et équilibrés, compte tenu de la force des joueurs la composant et des finances de la Fédération. Il rappelle l'importance de la valorisation de nos équipes nationales, qui permet de valoriser notre discipline dans la presse, ce qui a toujours une incidence sur les effectifs de la Fédération.

Bachar Kouatly pointe un risque quant aux conséquences budgétaires de cette mesure, et pense qu'elle doit être liée à une recherche de nouveaux financements.

Matthieu Vieira répond que les rétributions restent raisonnables pour nos finances, qu'elles représentent un montant inférieur au coût logistique. Il insiste sur le fait que les efforts faits pour le haut-niveau doivent être pensés dans un constat plus global, en raison de la dynamique positive insufflée par de bons résultats, et la valorisation de modèles pour nos licenciés, notamment les plus jeunes.

Patrick Lauferon demande à scinder le vote en deux : le principe, et le montant. Didier Fretel propose de rester sur le vote initialement envisagé en séparant les équipes de France et le National féminin.

VOTE N°4

Approuvez-vous le principe d'égalité entre les primes des joueuses de l'Équipe de France Femmes et celles de l'Équipe de France Mixte lors des sélections internationales ?

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

VOTE N°5

Approuvez-vous la mise à niveau des prix des joueuses du National Féminin à égalité de celles du National Mixte ?

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Jean-Baptiste Mullon précise que Silvia Alexieva, capitaine de l'équipe de France, a demandé à ce que le résultat de ce vote reste confidentiel pendant la fin du championnat d'Europe féminin en cours, afin de ne pas troubler la concentration nécessaire à l'enjeu sportif en cette fin de la compétition.

PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

1. Intervention de Simon Latournerie – Colosse aux Pieds d'Argile

Simon Latournerie, présente l'association Colosse aux Pieds d'Argile, dont il est directeur adjoint. Il commence en montrant une vidéo relatant la naissance de l'association qui comprend désormais une quarantaine de salariés en France, dont 24 personnes chargées de missions de prévention.

Les interventions se font dans les milieux sportifs (clubs, ligues, fédérations), scolaires, mais aussi culturels (ex : cirque, danse...). Des interventions auprès du grand public sont aussi menées. En 2022, l'association a mené 1800 interventions de prévention pour 68 500 bénéficiaires. 48 fédérations sportives, dont la FFE, ont établi un partenariat avec l'association.

Jean-Baptiste Mullon ajoute que les ligues de Bretagne et du Grand-Est travaillent aussi avec eux.

Simon Latournerie poursuit en évoquant le pôle d'accompagnement juridique de l'association. Elle œuvre aussi avec d'autres associations travaillant aussi sur les mêmes problématiques. Elle est en partenariat avec la Direction de Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) et avec les ministères des Sports et de l'Éducation Nationale. Il s'agit pour l'association de mettre en place tout un système de bonnes pratiques.

Joël Gautier demande s'il y a une singularité pour les Échecs, évoquant l'article récent dans le Monde publiant la lettre ouverte de 14 joueuses. Simon Latournerie répond que chaque sport a ses singularités. Il ajoute que les Échecs ont un rapport d'ascendance morale.

Bachar Kouatly questionne sur les filtres à la suite d'un signalement. Il questionne aussi sur le budget de l'association. Simon Latournerie répond que l'association veille à connaître l'identité des personnes plaignantes. Le budget de l'association est d'environ 2,9 millions d'euros. Une cellule vient d'ouvrir en Argentine et au Brésil.

Jean-Alain Steinfeld évoque le problème de déplacements assurés par des parents, pas forcément licenciés lors des compétitions et la vigilance certaine à avoir.

2. Mesures de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Jean-Baptiste Mullon présente un diaporama sur ce qui a été fait depuis avril 2021 par la FFE pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Il évoque la constitution d'une commission qui n'a pas avancé pour diverses raisons. Malgré toutes leurs motivations, ses membres ont souffert d'un manque de documentation qui a pu conduire à une certaine inertie. La commission n'a pas accès à Signal Sports.

En 2022, à Agen, la FFE a signé une convention avec l'association Colosse aux Pieds d'Argile. Les personnes souhaitant faire un signalement peuvent depuis cette date le faire auprès d'elle, sans passer par la FFE et donc de manière anonyme par rapport à notre Fédération.

Le contrat d'assurance de notre Fédération comprend désormais une clause d'assistance juridique à propos de ces violences.

La lettre ouverte publiée par 14 joueuses en août 2023, largement relayée par les médias, a beaucoup questionnée dans notre Fédération et met en lumière une certaine ambiance régnant dans notre discipline.

Jean-Baptiste Mullon présente différentes mesures à adopter ce jour :

- Une refonte de la commission de prévention des violences.
- Création d'un guide d'accueil à l'attention des mineurs au sujet des violences sexistes et sexuelles mais incluant aussi les bonnes pratiques à appliquer pour pratiquer notre discipline en club et lors des compétitions.
- Création d'un guide sur les mêmes sujets, adapté aux parents.
- Distribution du Réglo'Sport, créé par notre ministère de tutelle afin de participer à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Distribution et libre téléchargement de ressources pour les clubs, comités et ligues.
- Création d'un réseau de personnes référentes en charge de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les ligues.
- Création d'un réseau de personnes référentes dans les clubs.
- Nouvelle rédaction du règlement disciplinaire afin d'actualiser les modalités de saisines de ladite commission, de clarifier les modalités de suspensions à titre conservatoire et d'y ajouter des possibilités de recours gracieux.

Émilie Minaud évoque le fait que si l'on veut avoir une vraie réponse sur ce sujet de société, chacun doit bien en comprendre l'importance. Ce plan proposé peut et doit éveiller des consciences et faire que ce sujet ne soit plus tabou.

Joël Gautier mentionne l'aspect prioritaire du sujet. Concernant le volet disciplinaire, il évoque avoir été confronté à un certain nombre d'affaires. Il est nécessaire d'apporter un éclairage quant à nos textes de ce secteur. Il évoque l'importance de pouvoir déposer un recours en cas de condamnation.

Il questionne sur la composition de la commission de discipline et sur la nécessité de former ses membres à ses questions de violences sexistes et sexuelles.

Jean-Baptiste Mullon ajoute la nécessité de former aussi les instructeurs fédéraux à ces questions. Il précise que le plan proposé vise aussi à protéger nos clubs et leurs dirigeants.

Jean-Alain Steinfeld évoque deux problèmes graves où la prise de parole est différente entre des enfants/adolescents et des jeunes femmes. Il considère qu'il faudrait alors des canaux disciplinaires séparés.

VOTE N°6

Approuvez-vous la réalisation des 2 dépliants d'accueil (enfants/parents) pour les clubs ?

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

VOTE N°7

Approuvez-vous le lancement de la campagne de sensibilisation en 2024 ?

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

3. Refonte de la Commission de prévention des violences

Jean-Baptiste Mullon, suite à la présentation faite, propose de remplacer la commission de prévention des violences par une cellule de signalement et de prévention des violences, constituée de 3 membres, à savoir Thomas Bigot, juriste, Marion Penalver, médecin fédéral et lui-même en tant que référent VSS (Violences sexistes et sexuelles).

VOTE N°8

Approuvez-vous la suppression de la Commission de prévention des violences, remplacée par la Cellule de signalement et de prévention des violences ?

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

VOTE N°9

Il est proposé de nommer Thomas Bigot, Marion Penalver et Jean-Baptiste Mullon membres de la cellule de signalement et de prévention des violences.

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

4. Refus de délivrance de licences

Didier Fretel demande aux spectateurs de sortir afin de traiter de cas concernant des licenciés.

Jean-Baptiste Mullon, en sa qualité de référent fédéral de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles, fait état de deux dossiers étudiés durant l'été avec la cellule Signal Sports.

- Le 1^{er} cas a été remonté à la FFE au cours de l'été : M. XXX a subi une condamnation lui interdisant de se rendre dans des endroits fréquentés par des mineurs. Cette interdiction n'étant pas compatible avec la pratique du jeu d'échecs, discipline intergénérationnelle, il est proposé de prononcer une interdiction de prise de licence.
- Le 2^e cas est similaire : par un arrêté préfectoral, M. XXX a une interdiction d'intervenir auprès de mineurs. En théorie, cette personne n'est pas empêchée de pratiquer. Néanmoins, compte tenu du risque évoqué dans l'arrêté préfectoral, il est proposé une interdiction de licence jusqu'à nouvel ordre également.

Laurie Delorme estime que puisque nous n'avons pas encore de diplômés professionnels, on ne peut pas seulement interdire d'intervenir dans les établissements scolaires (par suspension de la certification par exemple), et donc que la suspension de licence est une décision adéquate.

VOTE N°10

Approuvez-vous le refus de délivrer une licence à M. XXX (1^{er} cas présenté) selon l'article 4.2 des statuts ?

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

VOTE N°11

Approuvez-vous le refus de délivrer une licence à M. XXX (2^e cas présenté) selon l'article 4.2 des statuts ?

Pour :	24
---------------	-----------



Contre : 0
Abstention : 0

FORMATION / LABELS

Richard Ozwald (Conseiller Technique National) se présente, ainsi que sa mission.

Mandaté par le ministère grâce au nouveau statut délégataire de service public de la fédération, il aide notre fédération sur les sujets suivants :

- Réforme de la formation : obtenir des diplômes professionnels pour notre discipline.
- Faire entrer les échecs dans le Plan National de Formation : mettre en place un savoir lié aux échecs dans la formation des professeurs des écoles (dans le cadre de la convention avec l'Éducation Nationale).
- Aller plus loin dans l'option échecs au Bac.
- Mise en œuvre d'un nouveau système de labels sur les directives du Comité Directeur.
- Assurer une veille du contrôle d'honorabilité.
- Assurer la mise en œuvre de la convention avec la DPJJ.

1. Avancement de l'Institut National de la Formation (INF)

Didier Pascal, absent pour des raisons médicales, présente en visio-conférence l'avancement de la refonte du secteur de la formation dont la composition du premier conseil d'administration de l'INF et le choix des cabinets qui vont accompagner la mise en place de ce dernier.

Il explique notamment que deux questionnaires seront conçus, à destination des clubs ainsi que des titulaires d'un diplôme fédéral, afin de réaliser un état des lieux sur les emplois Échecs en France. Un tel recensement est nécessaire dans le processus visant à créer un diplôme professionnel reconnu par l'État.

2. Suspension des formations et des stages pour les formateurs (DAFFE 2, DAFFE 3, DEFFE 3)

Didier Pascal rappelle que les DAFFE 2, DAFFE 3 et DEFFE 3 sont des diplômes qui permettent actuellement d'habiliter des formateurs pour les autres diplômes fédéraux.

Or, en raison de la création de l'INF et la refonte des diplômes, il n'est pas cohérent de continuer à former des formateurs qui ne seront peut-être pas habilités par l'Institut National de Formation.

Didier Pascal propose donc de suspendre ces stages jusqu'à nouvel ordre.

VOTE N°12

Approuvez-vous la suspension des stages DAFFE 2, DAFFE 3 et DEFFE 3 ?

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 2

Sophie Fancelli, Bachar Kouatly

3. Modification des contenus des stages de formation et des supports pédagogiques

Didier Pascal présente le projet de modification de contenus des stages de formation et des supports pédagogiques mené en lien avec la réforme de la formation. Il précise que cet ensemble de modifications a été travaillé avec Jordi Lopez et Richard Ozwald.

Parmi les modifications principales : tout candidat devra avoir saisi ses données permettant le contrôle d'honorabilité sur le site fédéral, les formateurs devront transmettre en amont à la FFE leurs supports de formation, et des dispositions ont été introduites pour permettre la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

VOTE N°13

Approuvez-vous les modifications des documents relatifs à l'organisation des stages DIFFE, DAFFE 1, DEFFE 1 et 2 (cahiers des charges des formations, descriptions des diplômes) ?

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

4. Proposition pour le système des labels

Didier Pascal présente un support portant sur la refonte des labels et l'état de la réflexion en cours à ce sujet. 3 labels sont proposés dans un premier temps : scolaire/échecs inclusifs/mixité. Il indique que d'autres thématiques pourront s'ajouter ultérieurement. Deux types de labels dans chaque catégorie sont proposés : label *Promotion*/label *Excellence*.

DÉVELOPPEMENT

1. Class'Échecs

Éloi Relange fait un point d'information sur les échanges lors des réunions en visioconférence avec les Comités Départementaux. Il rappelle l'importance des deux volets importants du dispositif :

- le volet « éducatif » : une discipline utile aux enfants pour ses vertus intrinsèques
- le volet « sportif » : permettre aux enfants les plus passionnés de franchir à l'avenir la porte d'un club.

Il se félicite du succès toujours aussi grandissant du programme : 3270 écoles sont inscrites aujourd'hui.

Pour cette nouvelle année, l'objectif est d'améliorer la transition entre « l'étape classe » et l'inscription en club, en multipliant la proposition de points de contact : animation club à l'école, partie majoritaire, plateaux interclasses, etc. Les parents doivent être associés le plus possible à la découverte de l'activité.

Éloi Relange annonce la possibilité pour la FFE de créer une application ludique qui propose aux enfants de continuer l'activité à la maison : Matoupion, dont la création a été soutenue par l'ANS.

Il rappelle par ailleurs l'implication de notre partenaire, l'Échiquier de la Réussite, qui finance des kits notamment pour les écoles rurales et salue aussi la forte implication des ligues et des comités.

2. Subventions ANS

Un travail est engagé avec le comité technique ANS de la FFE pour faire évoluer la grille d'évaluation des dossiers. Il est rappelé que l'évaluation porte sur le dossier présentant l'action à financer et non le club « porteur » dans sa globalité.

Certains clubs ont pris le refus de financement d'une ou des actions présentées comme une remise en cause des actions de développement du club, ce qui n'est pas bien entendu le cas.

Nous ne pouvons qu'inviter les clubs à participer aux visio-conférences ou réunions qui seront proposées spécifiquement sur la compréhension de la grille d'évaluation.

Une remise en forme de la grille d'évaluation sera proposée pour le comité directeur de mars 2024 pour une meilleure compréhension de la part des clubs (sûrement aussi une présentation de la campagne ANS 2024, si les informations auront bien été transmises par l'ANS).

HAUT-NIVEAU

1. Plan de performance Jeunes

Le déroulement du plan de performance Jeunes est présenté par Éloi Relange. Il en rappelle les objectifs : créer une école d'Échecs à la française, former les jeunes, structurer, créer la cohésion de groupe. Il concerne 70 jeunes et permet à d'autres de s'y projeter dans l'avenir.

Le temps est venu d'en faire un premier bilan et de décliner le plan au niveau régional. Ce premier bilan sera réalisé avec le Directeur de la performance, Quentin Loiseau.

2. Point de résultat des sélections équipes de France.

Éloi Relange énumère les nombreux succès sportifs obtenus par nos jeunes sur le plan international.

3. Non-participation aux championnats du monde U8-U10-U12 en Égypte

Jean-Baptiste Mullon rappelle que la question était d'envoyer nos jeunes des moins de 12 ans à Sharm-el-Sheik. Compte tenu des risques d'embrasement de la région après les attentats survenus en Israël, nous pensions que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies.

Un contact pris avec la cellule de crise au Quai d'Orsay a confirmé que notre inquiétude était justifiée, principalement en raison des incertitudes à moyen terme. Avec un risque faible mais réel, la décision d'annulation du déplacement a été prise en urgence par le Bureau fédéral.

Éloi Relange rappelle la procédure mise en place pour être remboursé des frais de déplacements investis, avec le soutien de la FIDE. D'autres délégations ont pris la même décision (Inde, et autres fédérations européennes).

COMPÉTITIONS

1. Demande de dérogation de l'open de Dieppe (23 au 31 août 2024)

Didier Fretel expose la demande de dérogation du club de Dieppe, pour l'organisation annuelle de son open dont 2 jours sont en commun avec le championnat de France.

Jean-Baptiste Mullon soutient cette demande : l'Open de Dieppe est un événement installé dans le calendrier depuis plusieurs années, et le championnat de France se tenant dans les Alpes, celui-ci n'est pas impacté.

VOTE N°14

Approuvez-vous la demande de dérogation présentée par l'open de Dieppe (23 au 31 août 2024) ?

Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

2. Contrat à durée déterminée pour l'organisation des championnats de France

Éloi Relange explique qu'il s'agit de renouveler le contrat qui lie Jean-Baptiste Mullon avec la FFE pour l'organisation des deux championnats de France annuels. Éric Le Rol rappelle que le montant annuel est d'environ 12k€.

VOTE N°15

Approuvez-vous le recrutement de Jean-Baptiste Mullon pour l'organisation des championnats de France jeunes et adultes sur une durée déterminée de 6 mois (de mars à août 2024) ?

Pour :	23
--------	----



Contre : 0
Abstention : 0

Vote réalisé en l'absence de Jean-Baptiste Mullon.

3. Règlement J03 (scolaires) : place qualificative pour le vainqueur 2023

Éloi Relange rappelle que la saison dernière, l'école de San Diego (Californie), établissement d'enseignement français à l'étranger, a terminé 1^{re} du championnat de France des écoles, mais n'a pas été sacrée championne de France, le règlement ne le permettant pas la saison dernière. Il rappelle que ce point a été modifié lors du dernier comité directeur pour autoriser une école ÉFÉ à accéder au titre de champion de France.

Ce même règlement qualifie automatiquement l'équipe championne de France de la saison passée, qui n'est donc exceptionnellement pas l'équipe ayant terminé 1^{re} du championnat. Au regard de ce cas particulier, il propose d'attribuer une place qualificative à l'école de San Diego pour la finale des écoles, à titre dérogatoire.

VOTE N°16

Il est proposé l'attribution d'une place qualificative à l'école de San Diego (Californie) pour la finale des écoles 2024, suite à sa victoire en 2023.

Pour : 23
Contre : 1 *Joël Gautier*
Abstention : 0

4. Règlement R03 (compétitions homologuées) : retard de 30 minutes par défaut

Jordi Lopez indique s'être aperçu récemment d'une coquille : le règlement R03 ne mentionne plus le retard par défaut de 30 minutes pour tout Open en France, sauf disposition autre dans le règlement intérieur de celui-ci.

Il propose que ce délai soit réinscrit pour éviter que le délai de forfait soit de 0 minutes, si un arbitre oubliait de préciser autre chose dans son règlement.

VOTE N°17

Il est proposé de modifier le règlement R03 pour réintroduire un retard autorisé de 30 minutes par défaut dans les compétitions homologuées, sauf mention contraire du règlement intérieur du tournoi.

Pour : 23
Contre : 1 *Pierre Leblic*
Abstention : 0

5. Championnats de France Jeunes 2025

Jean-Baptiste Mullon évoque les différentes candidatures pour l'édition 2025, précisant que la convention n'est pas encore signée. Deux collectivités ont présenté des dossiers très enthousiasmants, et la candidature retenue sera présentée à la fin de l'édition 2024, à Agen.

6. Finales des écoles et collèges 2024

Émilie Minaud présente l'organisation par l'Échiquier Lédonien et le CDJE du Jura, dont elle est la présidente, pour le championnat de France des écoles et des collèges. Elle rappelle que les structures organisatrices ont une grande expérience, après les organisations en 2015, 2019 et 2023 de la finale des écoles.

Émilie Minaud présente le site : salle d'analyse, retransmission, amphithéâtre (capacité de 300 pers.), salle de restauration, découverte de produits locaux. Des animations sont prévues, dont une visite d'une ferme bio, une conférence sur la nutrition. Un partenariat avec la ville de Lons a été noué et permettra la découverte de la ville. L'objectif de cette candidature est de faire encore mieux que l'an passé.

Elle précise que les championnats sont séparés sur 2 week-ends, mais que les bénévoles sont disposés à se mobiliser à chaque fois. Éloi Relange remercie Emily Minaud et son équipe.

7. Championnat de France 2024

Le championnat 2023 a connu un grand succès, et l'Alpe d'Huez a renouvelé sa candidature. En dépit des nombreuses visites et des contacts de qualité, aucune candidature n'était aboutie à l'issue du championnat 2023. Il a donc été décidé de renouveler la convention avec la station.

8. Championnats de France Rapide et Blitz 2024

Les clubs de Bois-Colombes et Saint-Maur sont invités à présenter leurs candidatures samedi à 18h30. Pour chaque club, une intervention de 10-15 minutes est prévue.

Marc Wittmann, Amélie El Khaoui, Khaled Bennadou et Philippe Vidoni présentent la candidature de Saint-Maur pour les 15 et 16 juin 2024 au complexe sportif Pierre Brossolette. La salle d'honneur, d'une superficie de 1 400 m², sera dédiée aux parties, avec une salle adjacente pour les commentaires en direct et la diffusion des parties sur écran. Elle pourra accueillir 600 personnes au sol et 600 dans les gradins, avec la mise en place d'un écran géant par la mairie.

Le complexe est situé en bordure de la Marne, à quelques minutes du RER A. À l'extérieur, des food trucks et des animations seront proposés. Le tournoi se déroulera comme chaque année en deux parties : un tournoi rapide le samedi et un blitz le dimanche ; le club s'engage sur un montant des prix identique à ceux de 2023. L'appariement se fera à travers 6 affichages en salle et des QR codes. Les inscriptions seront exclusivement en ligne via Asso Connect, avec une proposition de fixer la barre à 570. Une importante équipe de bénévoles sera mobilisée.

Karim Salakdji et Laurent Makké sont accompagnés de Marc Lanoy, maire-adjoint aux Sports de Bois-Colombes. Ce dernier introduit la présentation en rappelant le soutien de la municipalité à une association dynamique de la ville : la mairie sera très attentive à ce qu'il n'y ait aucune difficulté matérielle.

Le lieu identifié pour la compétition est le complexe sportif Albert Smirlian, inauguré en 2018. Il se situe à 20 minutes à pied du métro ligne 13 et à 15 minutes du tram T1. Le club souligne la centralité de Bois-Colombes en région parisienne, et l'existence d'une offre hôtelière conséquente.

Le club possède une bonne expérience des événements et une équipe de bénévoles aguerris, réunie notamment autour des événements de septembre et de décembre qui rassemble plusieurs centaines de personnes, par exemple le Festival Jeunes d'Île-de-France en 2023. Le club s'engage sur 6 000 € de prix pour chacun des deux championnats de France, le rapide le samedi et le blitz le dimanche.

Après les discussions, Éloi Relange précise que lors des discussions préalables, la FFE a souhaité que quelle que soit l'équipe gagnante, un superviseur FFE accompagnerait la candidature pour veiller à la bonne prise organisation.

VOTE N°18

À quel club souhaitez-vous attribuer l'organisation des championnats de France Rapide & Blitz 2024 ?

Le Comité Directeur choisit de retenir la candidature du club de Saint-Maur.



Seconde journée, dimanche 19 novembre 2023

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
BONVALOT Isabelle	×	
CAHEN Alexis	×	
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)	×	
FANCELLI Sophie	×	
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	×	
GATINE Marc	×	
GAUTIER Joël	×	<i>non représenté à partir de 11h30</i>
HOUARI Larbi	×	<i>Joël Gautier jusqu'à 11h30, non représenté ensuite</i>
KOUATLY Bachar	×	
LAUFERON Patrick	×	
LEBLIC Pierre	×	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)	×	
LE ROL Éric (<i>trésorier</i>)	×	
MACARD Olivier		<i>Éloi Relange</i>
MINAUD Émily	×	
MULLON Jean-Baptiste (<i>vice-président</i>)	×	
NOUHAUD Laurent	×	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)		<i>Laurent Nouhaud</i>
PENALVER Marion	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
STEINFELD Jean-Alain		<i>Didier Fretel</i>
TERNAULT Mathieu		<i>Matthieu Vieira</i>
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	×	

Joëlle Mourgues, salariée du siège fédéral, assiste à la séance.

ADMINISTRATION

1. Réforme statutaire (AG du 9 décembre 2023)

2. Refonte du règlement intérieur (AG du 9 décembre 2023)

Matthieu Vieira rappelle que conformément au vote lors du précédent comité directeur, les nouveaux statuts et règlement intérieur seront présentés lors de l'Assemblée Générale du 9 décembre et, en cas d'absence de quorum, à celle du 6 janvier 2024.

Il rappelle dans les grandes lignes les incidences de la loi Sport qui oblige les fédérations à modifier leurs statuts (parité dans les instances dirigeantes, présences de représentant-es d'arbitres, d'entraîneur-es et d'athlètes de haut-niveau au comité directeur...) mais propose de se consacrer plus spécifiquement sur les modifications proposées pour le règlement intérieur, le texte sur les statuts ayant été discuté au mois de juin.

Il précise que de nombreux doublons entre les statuts et le règlement intérieur ont été identifiés et invite en conséquence à bien lire les commentaires qui sont mis à côté de chaque modification, car de nombreuses suppressions résultent de ces doublons mais n'entraînent aucune modification dans les faits. Il prend ainsi l'exemple de l'article 5.1.1 du règlement intérieur où les 3 premiers alinéas supprimés sont uniquement en raison d'un doublon avec l'article 3 des statuts.

Il indique que d'autres modifications visent quant à elles à restructurer le texte pour le rendre plus compréhensible ou plus synthétique à l'image de l'article 1.2. Enfin, certaines modifications ont pour origine l'évolution des pratiques au sein de la fédération : ainsi, l'article 2.3 prévoit l'envoi à chaque club l'envoi d'un « état-navette » en fin de saison que les clubs doivent renvoyer pour licencier leurs joueurs ; or cela fait plusieurs saisons que l'ensemble de cette procédure a été dématérialisé.

Les principaux changements se situent aux articles 6, 6bis et 7 à la suite des modifications de scrutin conformément à la loi Sport. Matthieu Vieira explique qu'ont également été ajoutées des articles visant à renforcer nos procédures sur les Assemblées Générales, par exemple en prévoyant qu'une fois la date d'une AG fixée, celle-ci ne peut être modifiée qu'à la majorité des $\frac{2}{3}$ des membres du comité directeur en cas de circonstances nouvelles.

Bachar Kouatly demande des explications sur les raisons de ce changement. Il estime que cela « rigidifie » la Fédération, qu'il s'agit d'un « esprit français des normes » et juge que cela revient à « emmerder les clubs ».

Pierre Leblic répond que ce qui « emmerde » les clubs, c'est lorsqu'un président décide de son propre chef d'annuler une assemblée générale 15 jours avant la date prévue, comme Bachar Kouatly l'avait fait en 2019 à Hyères.

Didier Fretel précise que cet ajout n'a aucune incidence sur les clubs puisque c'est toujours le comité directeur qui vote ; simplement, un changement de date n'étant pas une modification mineure, il est ajouté une condition spécifique de majorité.

Matthieu Vieira continue le parcours du texte et explique que des articles ont parfois été créés pour séparer certaines dispositions et rendre la lecture plus aisée : ainsi, le nouvel article 6.1bis vise à regrouper au sein d'un même article toutes les dispositions existant actuellement dans le règlement intérieur sur le vote par procuration.

Profitant de l'examen de cet article, Bachar Kouatly demande à ce que les procurations soient supprimées, car il estime qu'il s'agit d'un « système de baronnies ». Il estime qu'il faut mettre en place le vote électronique qui est selon lui le moyen le plus novateur et le plus démocratique.

Éloi Relange lui répond qu'il s'agit d'une modification importante. Il s'étonne d'une telle proposition 3 semaines avant l'AG alors que le travail sur les statuts a été enclenché il y a presque deux ans.

Joël Gautier ne comprend pas cette position vis-à-vis du vote électronique. Il juge qu'il s'agit d'un mauvais « parti pris » devant une mesure qu'il considère dans l'air du temps et sans empreinte carbone par rapport au vote par correspondance. Il rappelle que, pendant le Covid, des AG ont été intégralement en distanciel avec vote électronique.

Éloi Relange répond que ce n'était pas la même chose car il est plus simple d'organiser une AG uniquement en distanciel, là où le défi technique pour faire voter en même temps des personnes réunies dans une salle et d'autres en visio est plus compliqué.

Matthieu Vieira rappelle qu'en juin 2022, un brainstorming a été organisé au sein du comité directeur et que cette idée du vote électronique n'a jamais émergé. Il note d'ailleurs que Joël Gautier était absent ce jour-là.

Bachar Kouatly estime que le débat n'est pas possible et qu'il s'agit d'une tambouille.

Éric Le Rol souhaite s'exprimer mais ne pouvant le faire à cause du brouhaha, Éloi Relange suspend la séance pour une pause afin de retrouver le calme.

Lors de la reprise, Éloi Relange demande à ce que les échanges se fassent de manière plus respectueuse.

Jean-Baptiste Mullon considère qu'il faut bien distinguer deux types d'assemblées générales, celles organisées annuellement et les AG électives. Lors de l'AG élective, il y a le vote par correspondance : il dit ne pas comprendre la différence entre le vote électronique et le vote par correspondance. La personne qui ne souhaite pas donner sa procuration a une solution simple pour que son vote reste anonyme sans se déplacer : le vote par correspondance est une solution qui fonctionne depuis plusieurs années, sans difficulté pour tous les présidents de club. Enfin il ne comprend pas pourquoi, si ce sujet du vote électronique était si important, n'en avoir pas parlé auparavant ou avoir envoyé ces réflexions par mail.

Sophie Fancelli félicite Matthieu Vieira pour son travail, mais regrette de n'avoir reçu le texte proposé pour le règlement intérieur que jeudi. Elle indique que dans son comité départemental de l'Oise, elle a instauré de manière non-officielle le principe d'1 club = 1 voix. Elle juge que ce système devrait être étendu à l'ensemble de la Fédération car le travail est le même pour chaque club.

Didier Fretel indique n'être pas du tout opposé au vote électronique qui simplifierait beaucoup sa tâche de secrétaire général dans l'organisation des élections, mais considère qu'un tel changement n'est pas anodin. Il évoque notamment les questions des adresses mails qui sont très souvent incorrectes dans la base fédérale, et que nous aurons besoin d'utiliser

Bachar Kouatly rappelle qu'il avait déjà proposé sous son mandat la mise en place du vote électronique en 2018, et que cela avait été refusé. Il juge que c'était sans doute trop tôt mais il ne comprend pas pourquoi ne pas le faire maintenant.

Pierre Leblic répond que le vote électronique a été refusé en 2018 parce que ce que proposait Bachar Kouatly consistait à permettre de voter à partir de la veille de l'AG, ce qui revenait à supprimer le débat. Il conteste le terme de « baronnie » qui a été utilisé précédemment ; il estime que lorsqu'un président de club confie son mandat, c'est qu'il a confiance en la personne qui va le porter et qu'elle va respecter son vote.

Matthieu Vieira dit à Bachar Kouatly que, contrairement à ce qu'il a affirmé, il n'y a pas « juste une phrase à changer ». Il cite un certain nombre de questions qui doivent être travaillées pour la mise en œuvre d'un tel dispositif : est-ce que le vote électronique est utilisé pendant l'AG élective uniquement ou également lors des AG annuelles ? Dans ce cas, comment garantir techniquement le vote en même temps de ceux qui sont en salle et de ceux qui sont en ligne ? Lors des élections, conserve-t-on le vote par correspondance ? Si oui, le vote électronique est-il prioritaire sur le vote par correspondance en cas de doublon de vote ? Le vote sur place « écrase-t-il » le vote électronique comme pour le vote par correspondance actuellement ? Comment garantir l'anonymat du vote lors des élections ?

Éloi Relange rappelle que la ligne politique a été de rester au maximum dans le cadre actuel sur l'ensemble des textes pour rester principalement sur les modifications rendues obligatoires par la loi Sport. Changer les règles des scrutins à 1 an des prochaines élections ne lui paraît pas opportun, et il pense au contraire que cela pourrait être reproché : les règles devront être changées au début du prochain mandat. Il regrette enfin que Bachar Kouatly et Joël Gautier n'aient pas évoqué ce sujet auparavant.

Joël Gautier considère que le bureau renforce ses pouvoirs en décidant qu'il statue sur les propositions de conciliation du CNOSF. Par ailleurs, il considère que le nombre d'élus du comité directeur est trop élevé : dans la perspective de la parité complète des instances dirigeantes, il estime qu'il serait extrêmement difficile de constituer des listes avec autant de femmes et qu'il faut diminuer en conséquence le nombre d'élus.

Matthieu Vieira répond que la question du nombre d'élus avait fait l'objet d'un débat lors du comité directeur de novembre 2022, auquel Joël Gautier n'a pas participé. Concernant les propositions de conciliation du CNOSF, il répond qu'il s'agit simplement d'inscrire la pratique existant depuis plusieurs mandats dans le règlement intérieur. Il ajoute que pour des questions de délai, il n'est pas possible de donner cette compétence au comité directeur puisqu'il faut donner une réponse dans les 15 jours suivant la proposition de conciliation. Il précise que dans de très nombreuses fédérations, cette compétence revient au seul président fédéral.

Didier Fretel entend la potentielle difficulté quant au nombre de femmes souhaitant participer à la constitution d'une liste. Il juge toutefois que cela est justement l'objectif de la loi Sport que de pousser les dirigeants des fédérations sportives à féminiser leurs instances et donc à former de nouvelles dirigeantes. Il rappelle surtout que réduire le nombre d'élus au comité directeur entraînera mathématiquement une réduction du nombre d'élus des listes n'ayant pas remporté l'élection, ce qui ne lui semble pas souhaitable d'un point de vue démocratique.

Éloi Relange propose de passer au vote concernant les deux textes qui seront proposés à l'Assemblée Générale. Matthieu Vieira présente auparavant un texte concernant les dispositions transitoires qui seront à adopter après le vote des statuts lors de l'AG.

VOTE N°19

Approuvez-vous la proposition de modification des statuts ainsi rédigée, qui sera présentée à l'assemblée générale du 9 décembre 2023 ou du 6 janvier 2024 (en cas d'absence de quorum le 9 décembre) ?

Pour :	19	
Contre :	4	Joël Gautier, Larbi Houari, Bachar Kouatly, Patrick Lauferon
Abstention :	1	Marc Gatine

VOTE N°20

Approuvez-vous la proposition de modification du règlement intérieur ainsi rédigée, présentée ensuite à l'assemblée générale du 9 décembre 2023 ou du 6 janvier 2024 faute de quorum pour les statuts ?

Pour :	20	
Contre :	0	
Abstention :	4	Joël Gautier, Larbi Houari, Bachar Kouatly, Patrick Lauferon

JURIDIQUE

1. Suivi des contentieux avec les Comités Départementaux de l'Ariège, de l'Aude et du Lot-et-Garonne

Didier Fretel fait le point sur les contentieux avec les 3 Comités départementaux précités. Les médiations proposées par les tribunaux administratifs ont été acceptées par la FFE mais refusées par ces Comités dont un refus la veille de la séance prévue.

Matthieu Vieira souligne l'inélégance de ce procédé, puisque l'avocat de la Fédération, lui-même, le médiateur désigné par le Tribunal se sont retrouvés devant le fait accompli la veille de la date qui avait été convenue 1 mois auparavant par l'ensemble des parties, y compris le CDJE concerné.

Départ de Joël Gautier (avec le pouvoir de Larbi Houari) à 11h30.

Didier Fretel signale ce départ en regrettant ne pas avoir été prévenu.

COMMISSION SSH

Franck Droin présente plusieurs programmes en cours de déploiement. Il rappelle que la Commission, dans ses réflexions, cherche à apporter à travers chaque programme des bénéfices variés aux clubs, comités et ligues, en matière de développement mais également financièrement.

- *Infinite Autisme* : Ce programme est désormais lancé et bénéficie d'un budget conséquent, grâce à des aides de la région Île-de-France et de KLESIA.
- *La Tête et les Jambes* et *Jeunes aidants* sont 2 projets pour la Commission est actuellement en recherche de financement pour ce projet.
- *1000 échiquiers* : Désormais en phase pilote, ce projet a pour objectif de revitaliser les cafés en zone rurale en favorisant les rencontres autour du jeu d'échecs. Plusieurs clubs susceptibles de pouvoir intervenir ont déjà été contactés.
- Félix : Ce projet, initié par Jean-Pierre Lemoine, concerne l'apprentissage du jeu d'échecs pour les malentendants.
- Tour d'Avenir : Ce projet est considéré comme l'un des plus importants que la Commission devra piloter dans les années à venir. Il vise à utiliser le jeu d'échecs comme outil d'apaisement et d'intégration dans les quartiers relevant de la politique de la Ville, en ciblant plus spécifiquement les pré-adolescents, les adolescents et les jeunes adultes. À travers la formation de travailleurs sociaux par la Fédération avec le soutien technique des clubs, l'objectif est de former des volontaires qui interviendront dans les quartiers et de créer des parcours d'inclusion : les jeunes pourront bénéficier d'opportunités dans nos clubs d'échecs et avec nos partenaires entreprises ou associations.

Soutenu principalement par l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires), c'est un projet à plusieurs millions d'euros dont le déploiement est planifié sur 3 ans, avec plusieurs villes pilotes désignées. Le projet bénéficie d'un soutien enthousiaste du ministère de la Ville et des régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que de partenariats avec des organisations telles que la Fondation FACE.

En plus des objectifs sociaux, Tour d'Avenir vise à augmenter la pratique du jeu d'échecs, à recruter de futurs animateurs pour les clubs, et à détecter de nouveaux talents. Une deuxième réunion est prévue avec le Ministère de la Ville le 12 décembre.

La Commission SSH prévoit de présenter ses travaux en décembre 2023 à Paris, avec plusieurs webinaires programmés à cet effet.

Franck Droin informe qu'Éric Vignelles et Emmanuel Larsabal quittent leurs fonctions au sein de la commission.

Il propose la nomination en remplacement Marie-Laure Charles, Olivier Delabarre et Jean-Pierre Lemoine ainsi que la constitution d'un bureau avec Laurent Nouhaud et Xavier Perret comme Vice-Présidents.

Enfin, dans un objectif d'améliorer la communication et le mécénat auprès des entreprises, il propose d'ajouter la dénomination « Responsabilité Sociale et Environnementale » (RSE) à l'intitulé de la commission.

VOTE N°21

Il est proposé de renommer la Commission Santé Social Handicap (SSH) en Commission Santé Social Handicap, Responsabilité Sociale et Environnementale (SSH – RSE) ?

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

VOTE N°22

Il est proposé de nommer Marie-Laure Charles, Olivier Delabarre et Jean-Pierre Lemoine comme membres de cette commission.

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

VOTE N°23

Il est proposé de nommer Xavier Perret et Laurent Nouhaud comme vice-présidents de cette commission.

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

PARTENARIATS/ COMMUNICATION

1. Partenariat Immortal Games

Éloi Relange fait le point sur ce partenariat qui a fait l'objet de manifestations et d'inquiétudes sur les réseaux sociaux de Joël Gautier et Mathilde Choisy.

Il rappelle le montant du partenariat à hauteur de 50 000 euros pour la FFE. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de communication spécifique auprès du jeune public à ce sujet.

Il explique qu'Immortal Game n'est pas un site offshore, mais qu'il s'agit d'une société française qui dispose de locaux à Paris et qui emploie 30 personnes. L'entreprise est en train de changer ses conditions d'utilisation et va s'ouvrir aux moins de 18 ans. Son *business modèle* est désormais comparable à celui de chess.com. Le championnat de France de Blitz en ligne à venir sera donc bien ouvert aux mineurs.

Bachar Kouatly dit que les conditions d'utilisation ne sont pas encore modifiées et que la communication fédérale autour de ce championnat manque de prudence. Il juge hypocrite cette communication, en train d'être rectifiée. Éloi Relange répond que nos avocats ont analysé les choses et qu'il n'y a pas de difficultés.

Jean-Baptiste Mullon demande à Bachar Kouatly de partager auprès du Comité directeur s'il avait des informations portant sur d'éventuelles difficultés par rapport à ce partenariat, afin de protéger la fédération. Bachar Kouatly refuse. Jean-Baptiste Mullon constate donc ce refus, et le regrette.

2. Agence AYA Communication : point d'étape et perspectives

Antonin Violette, responsable de AYA Communication fait un point d'étape sur l'accompagnement de l'agence quant à la communication de la FFE auprès des médias.

Il présente un diaporama présentant un bilan qualitatif et quantitatif de son action, en rappelant les objectifs de cet accompagnement. Il évoque notamment le dossier de presse réalisé en début d'année et la communication proactive par rapport à un programme déterminé au même moment, tout en valorisant les résultats de nos championnes et champions à l'international.

Une quinzaine de communiqués de presse ont été diffusés depuis le début de l'année avec environ 350 retombées médiatiques générées. Plus d'une cinquantaine d'interviews ont été effectuées par différents médias (Marc Llari, Mitra Hejazipour, Maxime Vachier-Lagrave, Éloi Relange, Class'Échecs notamment).

Ces chiffres sont en forte augmentation par rapport à 2022. L'agence estime que ces retombées médiatiques (reportages TV, radio, presse écrite) correspondent à environ 350 000 € en équivalent achat-espace, soit 5 fois le budget dépensé.

Antonin Violette donne les sujets ayant eu le plus de retombées médiatiques :

- Class'Échecs revient régulièrement sur le devant avec plusieurs temps forts tant en presse quotidienne régionale que dans les médias nationaux
- Infinite Autisme est de plus en plus relayé avec la une du Figaro Santé et plusieurs reprises par l'AFP.
- Les championnats de France des Jeunes intéressent la presse chaque année et sont de mieux en mieux relayés.
- Marc Llari et la simultanée géante avec les écoles a beaucoup intéressé les médias, et a été un grand succès avec la venue notamment d'Envoyé Spécial pour un reportage qui doit être prochainement diffusé.
- La lettre ouverte des 14 joueuses dénonçant les violences sexistes et sexuelles a aussi suscité beaucoup d'intérêts auprès des médias.
- Le partenariat avec Immortal Games a été énormément relayé aussi.

Pour l'année 2024, plusieurs perspectives sont ouvertes pour développer notre communication. Les programmes de la Commission Santé Social Handicap RSE montent en puissance et leurs retombées médiatiques sont à développer davantage. Une plus grande visibilité des grandes compétitions fédérales est à rechercher. La féminisation de notre discipline est à mettre encore plus en avant. Une plus grande communication sur nos actions vers les grands enjeux et problèmes de société sera menée.

Il s'agit aussi de mieux identifier l'accompagnement de l'agence auprès des clubs et des organes déconcentrés qui cherchent à communiquer auprès notamment de leur presse quotidienne régionale. Une à deux visios annuelles sont à envisager à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

Sophie Fancelli demande s'il existe un modèle d'affiche pour annoncer des matchs d'interclubs. Elle a en effet récemment été sollicitée par sa mairie à l'occasion d'un match de Nationale 4 de son club pour annoncer celui-ci. Elle montre un modèle qu'elle a réalisé et pense que la Fédération pourrait mettre à disposition des modèles-types pour que les clubs puissent annoncer leurs rencontres d'Interclubs.

La séance est levée à 12h45.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE

Le Secrétaire Général de la FFE,
Didier FRETTEL

